

## COORDONNÉES DE VOS RÉFÉRENTS

### COMMISSARIAT DE BRIEY

Avenue Marguerite Puhl Demange – 54150 BRIEY  
ddsp54-csp-briey@interieur.gouv.fr

Référent entreprises

↳ Brigadier-chef Nicolas SERRIER

Tél. 03 82 47 76 09

Référent sûreté

↳ Gardien de la Paix Philippe KEDZIERSKI

Tél. 03 82 47 12 30 (standard)

### COMMISSARIAT DE CONFLANS-JARNY

41 rue du Général de Gaulle – 54800 CONFLANS EN JARNISY  
ddsp54-csp-conflans@interieur.gouv.fr

Référent entreprises et sûreté

↳ Brigadier-chef Salvatore DE MARCO

Tél. 03 82 47 14 30

### COMMISSARIAT DE LONGWY

1 avenue Raymond Poincaré – 54400 LONGWY  
ddsp54-csp-longwy@interieur.gouv.fr

Référent entreprises

↳ Gardien de la Paix Nicolas DE PALO

Tél. 03 82 24 30 01 (standard)

Référent sûreté

↳ Gardien de la Paix Jérôme PRIMICERIO

Tél. 03 82 24 30 01 (standard)

### COMMISSARIAT DE VILLERUPT

1 avenue Albert Lebrun – 54190 VILLERUPT  
ddsp54-csp-villerupt-bsu@interieur.gouv.fr

Référent entreprises

↳ Brigadier Ronny MALARET

Tél. 03 82 25 93 22

Référent sûreté

↳ Major Jean-Claude LENTZ

Tél. 03 82 25 93 22

POUR TOUTE INTERVENTION  
OU SITUATION D'URGENCE  
VOUS DEVEZ COMPOSER LE

17

Conception : service Communication – CCI 54. Photos : NEAU

SIMPLIFICATION  
DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES  
À L'ATTENTION DES PROFESSIONNELS

AUPRÈS DES  
**SERVICES DE POLICE  
&  
DU PAYS-HAUT  
RÉFÉRENT SÛRETÉ**



CCI MEURTHE  
ET MOSELLE

Réacteur du développement économique



ANTENNE DU PAYS-HAUT  
Direction Services aux Territoires et aux Réseaux  
25 avenue de Saintignon – 54400 LONGWY  
territoires@nancy.cci.fr – Tél. 03 82 24 40 58

**SIMPLIFICATION  
DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES  
À L'ATTENTION DES PROFESSIONNELS**

AUPRÈS DES

**SERVICES DE POLICE  
DU PAYS-HAUT**

**& RÉFÉRENT SÛRETÉ**

Mise en relation avec un correspondant dédié aux entreprises.

- Un interlocuteur unique par commissariat qui vous guidera dans la marche à suivre et conviendra avec vous d'un rendez vous pour les dépôts de plainte.
- Une adresse mail vous permet de signaler tout comportement suspect, tout véhicule suspect à tout moment ou tout événement particulier que vous souhaitez porter à connaissance des services de police; hors situation d'urgence
- **N'hésitez pas à contacter l'interlocuteur unique de votre commissariat.**

**ATTENTION ! LE NUMÉRO DÉDIÉ EST À VOCATION ADMINISTRATIVE.**

Le référent sûreté est en mesure d'apporter des conseils, tant sur le plan législatif, matériel ou humain, abordant les dispositifs pour diminuer les risques de passage à l'acte.

**SES MISSIONS :**

- **La consultation de sûreté :** il conseille le public et les professionnels dans le domaine de mesures passives de sécurité. La consultation prend la forme d'entretiens afin de définir avec elles une stratégie de prévention de la malveillance. Le compte rendu est oral et informel.
- **La vidéo protection :** tous les dossiers déposés en préfecture sont portés à connaissance du référent sûreté afin que ce dernier fasse part de son avis à la commission départementale sur les notions de proportionnalités, d'efficience du dispositif et du respect des normes techniques et législatives.

**LE DIAGNOSTIC  
DE SÛRETÉ**

Limité à deux catégories d'interlocuteurs : les personnes publiques et les établissements privés stratégiques confrontés à une menace identifiée. Le diagnostic obéit à une procédure réglementaire nécessitant une saisine du référent par le demandeur via la préfecture de Meurthe et Moselle. Au terme du diagnostic, un document est remis au demandeur, au préfet et à l'autorité supérieure du référent. Cet écrit reprend les faiblesses et des préconisations pour amoindrir l'impact des malveillances.

